

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/198 du 20/2/1982 06
DECRET N° /MTEP.DGTFP.DFP/22021/
portant intégration et nomination de
Monsieur MAYCUNGO Eugène dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amen-
dement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A des services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/
62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations; reconstitu-
tions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 73/154 du 4.4.1979 portant no-
mination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux
intérimis des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 4954/MEN.DGEOC.DOE du 13.10.81
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dos-
sier de candidature constitué par l'intéressé;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé en-
tre la République Populaire du Congo et l'URSS;

DECRETE :

.../...

yh

ARTICLE 1er.— En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord entre la République Populaire du Congo et l'URSS du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MAVGOUNGOU Eugène né le 14 Mars 1955 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Géologue des Mines, obtenu à l'Institut de Pétrole et de Chimie d'AZERBAIDJAN AZIZBE KOV (URSS) est intégré dans cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire indice 720.

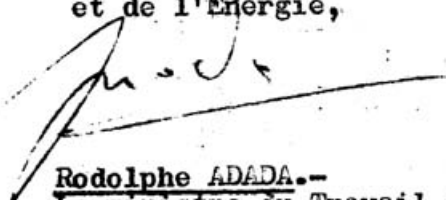
ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

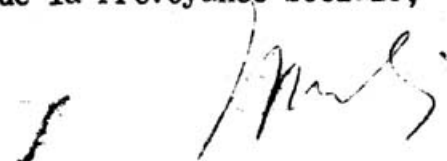
ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout à besoin sera./-

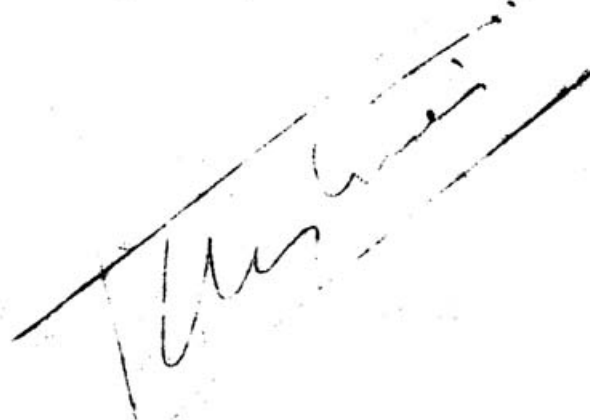
BRAZZAVILLE, le 20 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

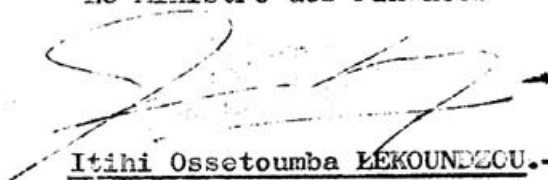
Le Ministre des Mines
et de l'Energie,


Rodolphe ADADA.—
Le ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICNA.—


Colonel Louis SYLVAIN COMA.—

Le Ministre des Finances


Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU.—

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFF.DFP
DFP.BST
D.B.
D.C.F.
M.M.E.
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
3
1
2-/-